Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_119-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 25 juin, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Joseph THEBAULT à Régine LEFEUVRE, Séverine BETHUEL à Philippe RAMIREZ.

Absent excusé : Raymond BLOUET.

La séance est ouverte à 18h30.
Philippe RAMIREZ est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 29
Pouvoirs : 2
Votants : 31
Quorum : 17

COMMANDE PUBLIQUE – MUTUALISATION – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE MONTFORT COMMUNAUTE ET SES COMMUNES MEMBRES

N° Délibération CC/2026/119

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en améliorant la qualité de nos achats et en bénéficiant d'économies d'échelle, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes permanent (pour toute la durée du mandat) entre Montfort Communauté et ses communes membres.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_119-DE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_119-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Des premières familles d'achat ont été ciblées (annexe 1 de la convention) et pourront être complétées selon les modalités précisées dans la convention :

- Prestations de transport régulières et occasionnelles d'enfants/jeunes et d'accompagnateurs
- Travaux d'entretien de la voirie et des services associés (maitrise d'œuvre, balayage...)
- Travaux et services d'entretien des espaces-verts (fauchage, élagage, désherbage...)
- Fourniture et maintenance des appareils de secours (défibrillateurs, extincteurs, ...)
- Formations du personnel réglementaires
- Vérifications périodiques et maintenances obligatoires des bâtiments et installations
- Audits énergétiques et études thermiques pour les bâtiments à rénover
- Mobilier de bureau
- Matériel informatique
- AMO - Etudes d'organisation ou de politiques publiques (Analyse des besoins sociaux, études RH, ...)

En fonction de leurs besoins, les signataires du groupement resteront néanmoins libres de s'engager dans la passation de la commande.

En conséquence, en amont du lancement d'une procédure d'achat, les communes signataires de cette convention seront sollicitées pour connaitre leurs besoins (avec une date limite de réponse impérative).

Le coordonnateur du groupement sera Montfort Communauté. Toutefois, les membres du groupement peuvent désigner ponctuellement un autre coordonnateur parmi eux, notamment pour un segment ciblé pour lequel il dispose de volumes prévisionnels d'achat, moyens ou compétences dédiés. Le coordonnateur du groupement ainsi désigné sera précisé dans les pièces du marché concerné.

L'exécution technique et financière sera assurée par le coordonnateur ou par les autres membres du groupement en fonction des spécificités de chaque marché.

VISAS ET CONSIDERANTS

VU le Code général des collectivités territoriales;
VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;
VU le projet de convention constitutive de groupement joint à la délibération ;
CONSIDERANT l'opportunité de constituer un groupement de commande permanent dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en améliorant la qualité de nos achats et en bénéficiant d'économies d'échelle ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
-approuve la convention constitutive de groupement ;
- autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE